

COMMUNE DE BOFFRES**Compte – Rendu N° 01-2017****Réunion du Conseil municipal du 16 Janvier 2017**

L'an deux mil dix sept le 23 janvier à 20 heures 00

Le Conseil municipal de la commune de Boffres, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale.

Etaient présents : Mmes, Bos, Bourghelle, Blanc, Kohler, Orban, Roumanet, Saint – André

Messieurs : Durand, Edmont, de Pampelonne, Julien, Mandier, Tisseron, Vacher.

17.001 : Travaux rénovation énergétique à l'école : choix du prestataire

Monsieur le Maire rappelle qu'un avis d'appel à concurrence a été lancé le 14 octobre 2016, pour la Maîtrise d'œuvre dans le cadre des travaux de rénovation énergétique du groupe scolaire. Les Offres ont été réceptionnées jusqu'au 21 novembre à 12H.

L'ouverture des plis a eu lieu le 21 novembre en présence des membres de la commission d'appel d'offres. Il est proposé au conseil municipal au vu des critères de jugements des offres tels que définis dans le règlement de consultation à savoir :

- qualité des références présentes : 40%
- La composition et organisation de l'équipe : 30%
- Les prix proposés : 30%

L'entreprise CARILLO pour un montant de 25800€ht , soit 30960€TTC

Le conseil municipal par 14 voix pour , 0 contre, 0 abstention, attribue le marché adapté à l'entreprise CARILLO.

17.002 : Droit de préemption urbain

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'il est saisi d'un droit de préemption urbain concernant la parcelle AE 326 , le village d'une superficie de 1a34ca appartenant à Mme Vinard.

Après en avoir délibéré, Le conseil municipal décide par 14 voix pour 0 contre et 0 Abstention décide de ne pas exercer son droit de préemption.

17.003 : Ecole Départementale de Musique : demande de retrait

COMMUNE DE BOFFRES

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que suite à l'envoi de la liste des enfants fréquentant l'école départementale de Musique, aucun enfant domicilié sur la commune en 2016/2017 .

Le conseil municipal par 14 voix renouvelle sa demande de retrait à l'issue de l'année scolaire 2016/2017.

16.004 : Numérotation des voies de la commune : Choix des prestataires

En 2017 aura lieu la numérotation de toute la commune.

L'entreprise GEOA est retenue pour la prestation d'adressage postal pour un montant de 1914 € TTC

L'entreprise ROCHETAILLEE pour la fourniture des plaques et des panneaux d'un montant de 10989.60 € TTC.

16.005 : Communauté de communes Fonds de concours pour la traversée du village

Délibération reportée .

16.006 : Frais de fonctionnement des psychologues scolaires

L'inspection académique demande la prise en charge par la commune des frais de fonctionnement et d'équipement des psychologues scolaires. Le montant annuel pour la commune est pour 2017, 20.60€. Le conseil municipal accepte par 10 voix pour et 4 contre, le versement de cette participation.

Il est précisé de ne pas signer de convention.

16.008 : Subvention ADMR

Le conseil municipal par 14 voix pour décide d'attribuer une subvention de 100€ à l'ADMR.

Il est décidé d'augmenter en 2017 le montant des subventions et de le fixer à 100€ .

16.009 : Election du 4^{ème} adjoint : affaires scolaires, sociales, culture , tourisme, Associations

Suite à la démission de Mme BOS Marjorie de son poste de 4^{ème} adjointe,

- Vu la délibération du conseil municipal fixant le nombre d'adjoints au Maire à 4.

Considérant que le ou les adjoints sont élus au scrutin secret et à la majorité absolue, si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3^{ème} tour de scrutin et l'élection à lieu à la majorité relative.

Après l'appel à candidature il est procédé au déroulement du vote. Se présentent :

COMMUNE DE BOFFRES

Mmes Odette ROUMANET et Eliette SAINT-ANDRE ;

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

1^{er} tour de scrutin :

Nombre de bulletins : 14

Bulletin blanc : 1

Reste pour le nombre de suffrages exprimés : 13

Majorité absolue : 7

Ont obtenu : Mme Eliette SAINT-ANDRE 9 Voix ; Mme Odette ROUMANET 4 voix.

Madame Eliette Saint-ANDRE ayant obtenu la majorité des voix a été proclamée 4^{ème} adjointe, aux affaires Scolaires, Sociales, Culture, Tourisme et Associations.

17.010 : Mise à disposition d'un local à la TRIBU

La commune soutien l'association « La Tribu » dans la poursuite de ses objectifs en mettant gratuitement à sa disposition des locaux dans l'école.

Monsieur le Maire est autorisé à signer une convention de mise à disposition pour l'utilisation des locaux.

17.011 : Dépenses d'investissement 2017 : autorisation de paiement à hauteur de 25% du budget 2017

Autorisation est donnée à Monsieur le Maire avant le vote du BP 2017, si des dépenses urgentes en investissement doivent être réglées, à hauteur de 25% des crédits prévus au BP 2016

Le conseil municipal accepte par 14 voix pour.

Questions diverses :

Réunion l'ardéchoise le 6 février à 19h

Information sur le PLU

Vu pour être affiché le 25 Janvier 2017 , conformément aux prescriptions de l'article L2121-25 du CGDCT.

Le Maire
R. EDMONT


